



COMMUNE
AVENSAN

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT D

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le



ID : 033-213300221-20230427-2023_04_30-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	13
Vote		
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 27 Avril 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt-sept du mois d'Avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BAUDIN Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 avril 2023. Présents : Mmes : ARNAUD Patricia, DUPUY Marie-Noëlle, LAFITEAU Mariannick, LURTON Marie-Laure, MOREAU Martine - M. BARBOT Yann, BAUDIN Patrick, DUTHIN Henri, JACOBS Christophe, NURBEL Patrick, PICOT Sébastien.
Excusés : Mme BURELLI Barbara, M. REYCHLER Antony.
Procuration : Mme BURELLI Barbara à Mme ARNAUD Patricia, M. REYCHLER Antony à M. JACOBS Christophe.
Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 9H35. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M NUBEL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

2023/04/30 – Rénovation de l'éclairage public – Demande de subvention au titre du Fonds vert

Rapporteur : Madame Patricia ARNAUD

Le projet de rénovation complète de l'éclairage public a été estimé à 263 172,00€TTC. Ces travaux concerneraient le remplacement de 442 points lumineux. Ils pourraient faire l'objet d'une subvention au titre du dispositif « Fonds verts ». Il est proposé de solliciter une aide au taux maximal (41%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 263 172,00€TTC
- Sollicite une subvention au taux maximal auprès de l'Etat au titre du Fonds Verts pour la rénovation de l'éclairage public,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à déposer le dossier auprès des services de l'Etat et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 27/04/2023

Le Maire
Patrick BAUDIN

Le secrétaire de séance,
Patrick NURBEL